

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages.....1 000 F ● 48 à 60 pages.....1 500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissés de déclarations d'Associations... 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1er et 2^e insertions).....20 000 F ● Avis d'immatriculations..... 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F
<p><i>N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME</i></p>		

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de : Mango, Tandjouaré, Dapaong et Cinkassé.

REGION DE LA SAVANE

Suivant réquisition, n° 230300001/RS déposée le 09/03/23. M. TINDAME Lare-Manoubar, profession : Profession pour particulier, demeurant et domicilié à AGOE LEGBASSITO. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 90ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Worgou Yangbingbane, préfecture de Tône, commune de Tône1 et détaillé comme suit : Parcelle A au Nord et Ouest par la propriété DOUTI Lengue, au Sud par un passage de 10m et à l'Est par une rue en projet de 14m, Parcelle B au Nord par un passage de 10m, au Sud et Ouest par la propriété DOUTI Lengue et à l'Est par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300002/RS déposée le 16/03/23. M. BADOHOUN K YAWOVI, profession : Profession pour particulier, demeurant et domicilié à ADIDOGOME NON LOIN DE LA PAMPA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Yangbangbane, préfecture de Tône, commune de Tône1 et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par une rue en projet de 20 m, à l'Est par la propriété SAMBIANI et à l'Ouest par la propriété SAMBIANI..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300003/RS déposée le 21/03/23. M. PESSINABA MAMOUDOU, profession : Commerçant, demeurant et domicilié à ADETIKOPE VERS BAR DJAMA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 42ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône, commune de Tône1 et borné au Nord par la propriété DONI Damboame, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400001/RS déposée le 03/04/23. M. DJAGBANI GOUMHAMENE, profession : Retraité, demeurant et domicilié à AFLAO-GAKLI. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 83ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Kombonloaga, préfecture de Tône, commune de Tône1 et borné au Nord par le lot 392B, au Sud par le lot 396B et une partie du lot 394A, à l'Est par le lot 394A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400003/RS déposée le 03/04/23. M. DJAGBANI PAGUEDAME, profession : Techniciens en électricité, demeurant et domicilié à AGOE-LOGOPE/NON LOIN DE EPP LOGOPE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Kantindi, connu sous le nom de Kantindi, préfecture de Tône, commune de Tône4 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété LABDIEDO Nanguyabte, à l'Est par la propriété LABDIEDO Nanguyabte et à l'Ouest par la propriété LABDIEDO Nanguyabte.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400004/RS déposée le 03/04/23. M. DIMA ABDOU IDRISSE, profession : Commerçant, demeurant et domicilié à ROUTE DE BOADE DEUXIEME VON A GAUCHE APRES LAGMTAABA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca situé à Nanergou, connu sous le nom de Ben-Nangue, préfecture de Tône, commune de Tône2 et borné au Nord-Est par la propriété YATOUTI, au Nord-Ouest par la propriété YATOUTI, au Sud-Est par une rue en projet de 14 m et au Sud-Ouest par la route nationale n°1 de 74 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400005/RS déposée le 03/04/23. M. BOUDIAF TARIK, demeurant à AGBALEPEDO et domicilié à Place de la Réconciliation (Agoè-Atchanté). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité ALGERIENNE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 92ca situé à Gando, connu sous le nom de Wogou, préfecture d'Oti, commune d'Oti2 et borné au Nord par Palais du Chef du village, au Sud par la propriété SANWOGOU, à l'Est par la propriété SANWOGOU et à l'Ouest par la propriété SANWOGOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TOGO CELLULAIRE et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400006/RS déposée le 03/04/23. M. DJAGBANI PAGUEDAME, profession : Techniciens en électricité, demeurant et domicilié à AGOE-LOGOPE/NON LOIN DE EPP LOGOPE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 10ca situé à Kantindi, connu sous le nom de Kantindi, préfecture de Tône, commune de Tône4 et borné au Nord par la propriété DJOLORE Miname, au Sud par la propriété DJOLORE Miname, à l'Est par la propriété DJOLORE Miname et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400007/RS déposée le 03/04/23. M. ATSU GBETIKPOTO KOMLA ELESSESSI, profession : Salarié, demeurant et domicilié à AFLAO SAGBADO. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 04ca situé à Sadori, connu sous le nom de Tiéba, préfecture d'Oti, commune d'Oti1 et borné au Nord-Est par la propriété BAKAMBABOU, au Sud-Est par la propriété BAKAMBABOU, au Nord-Ouest par la propriété BAKAMBABOU et au Sud-Ouest par la route nationale n°1 LOME - CINKASSE de 74m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400008/RS déposée le 07/04/23. M. DJISNABA ZANRE, profession : Commerçant, demeurant et domicilié à AGOE LOGOPE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 78ca situé à Cinkassé, connu sous le nom de Tantchingo, préfecture de Cinkassé, commune de Cinkassé1 et borné au Nord par une rue en projet de 10 m, au Sud par la propriété KAYABA, à l'Est par une rue en projet de 20 m et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400009/RS déposée le 07/04/23. M. SORI-NABA NALEBE ALASSANI, profession : Commerçant, demeurant et domicilié à CACAVELI. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 17ca situé à Cinkassé, connu sous le nom de Tantchingo, préfecture de Cinkassé, commune de Cinkassé1 et borné au Nord-Ouest par la route de Bakwu de 30 m, au Sud par la propriété KAYABA et à l'Est par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400010/RS déposée le 07/04/23. M. NAGNANGO ABDLOU-KAFAROU, profession : Ingénieurs et assimilés, non classes ailleurs, demeurant et domicilié à AGOE DEMAKPOE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 25a 88ca situé à Cinkassé, connu sous le nom de Tantchingo, préfecture de Cinkassé, commune de Cinkassé1 et borné au Nord par la propriété KAYABA, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par une rue en projet de 20 m et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400011/RS déposée le 17/04/23. M. LOADJA GAMBAGUE, profession : Employés de service statistique ou financier, demeurant et domicilié à LEGBASSITO. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 97ca situé à Sibortoti, connu sous le nom de nakorgou, préfecture de Tône, commune de Tône1 et borné au Nord par une rue en projet de 12 m, au Sud par la propriété NAMBRE Yentchabré Paguidame, à l'Est par la propriété NAMBRE Yentchabré Paguidame et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400012/RS déposée le 17/04/23. M. AWI PINDOUPALAKI, profession : Salarié, demeurant et domicilié à AVEDJI SITO. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 19ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône, commune de Tône1 et borné au Nord par la propriété DOUTI, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la propriété DOUTI et à l'Ouest par la propriété DOUTI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400013/RS déposée le 20/04/23. M. ADJI TCHALLA, profession : Inspecteurs des Douanes et des frontières, demeurant et domicilié à PRES DE ORABANK AVEDJI. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 72ca situé à Cinkassé, connu sous le nom de Yiégo, préfecture de Cinkassé, commune de Cinkassé1 et borné au Nord-Est par la propriété NONGUEMA, au Sud-Est par la propriété NONGUEMA, au Nord-Ouest par une rue en projet de 14 m et au Sud-Ouest par la voie de contournement de 74 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400014/RS déposée le 28/04/23. M. NAGNANGO LOKRE, profession : Profession pour particulier, demeurant et domicilié à AGOE ASSIYEYE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 41ca situé à Cinkassé, connu sous le nom de Natinga, préfecture de Cinkassé, commune de Cinkassé1 et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par la propriété NAGNANGO Abdoulaye, à l'Est par la propriété NAGNANGO Abdoulaye et à l'Ouest par la propriété NAGNANGO Abdoulaye.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400015/RS déposée le 28/04/23. M. BALAGOU ANATE, profession : Agriculteurs des cultures mixtes, demeurant et domicilié à OGARO NON LOIN DU MARCHE DE BONLOILE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 06a 40ca situé à Ogaro, connu sous le nom de Bonloaré, préfecture de Kpendjal-Ouest, commune de Kpendjal Ouest 1 et détaillé comme suit :

Parcelle A : au Nord par la propriété GNIKABITI Sissa, au Sud par une rue existante de bonloaré yalga de 14m, à l'Est par la propriété PALI et à l'Ouest par la propriété PALI,
Parcelle B : au Nord par une rue existante de Bonloaré Yalga de 14m, au Sud par la propriété KONLAMBONGOU Nambi, à l'Est par la propriété GNOBLI Goumboundi et à l'Ouest par la propriété ALADJI Dangaliba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400016/RS déposée le 28/04/23. M. JALOMBI LANIMINI, profession : Guichetiers de banque et autres guichetiers, demeurant et domicilié à Route de Pana vers Dapaon Kpergou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 65ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Dapaon Kpergou, préfecture de Tône, commune de Tône1 et borné au Nord-Est par la route de PANA de 40 m, au Sud par la propriété YENTCHABRE, au Nord-Ouest par la propriété MINGNANGUIBE et à l'Ouest par la propriété MINGNANGUIBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400017/RS déposée le 28/04/23. M. POKANAM-LARE NOUNGUIME, profession : Salarié, demeurant à ANOME AGOE et domicilié à AGBALEPEDO MAISON POKANAM. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône, commune de Tône1 et borné au Nord par le lot 406, au Sud par le lot 402, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par le lot 403.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400018/RS déposée le 28/04/23. M. BAYETIN YOBE, profession : Magistrats, demeurant à AGOE LEGBASSITO et domicilié à MAISON NON LOIN DE LA STATION CAP DE LEGBASSITO. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 57ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou, préfecture de Tône, commune de Tône1 et borné au Nord par une rue existante de 12 m, au Sud par la propriété DJEREGOU Nagbandjoa, à l'Est par la propriété SAMBIANI et à l'Ouest par la propriété SAMBIANI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400019/RS déposée le 28/04/23. M. BAYETIN YOBE, profession : Magistrats, demeurant à AGOE LEGBASSITO et domicilié à MAISON NON LOIN DE LA STATION CAP DE LEGBASSITO. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19a 29ca situé à Bombouaka, connu sous le nom de Tambango, préfecture de Tandjouaré, commune de Tandjoaré1 et borné au Nord par la propriété KOLANI, au Sud par la propriété NAMBOULE, à l'Est par la propriété NAMBOULE et à l'Ouest par la route nationale n°1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400020/RS déposée le 28/04/23. M. KPADANI LIBALBOLE, profession : demeurant et domicilié à A COTE DE L'ANCIENNE PREFECTURE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 28a 82ca situé à Cinkassé, connu sous le nom de Kparbiaga, préfecture de Cinkassé, commune de Cinkassé1 et borné au Nord-Est par une rue en projet de 14 m, au Sud-Est par la propriété YANDJOA, au Nord-Ouest par la propriété YANDJOA et au Sud-Ouest par la route nationale n°1 de 74m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
Essoham K. LABARI